



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2022 DAC 541** Corrections et compléments des grilles de redevances et de prestations associées aux tournages dans la capitale adoptées au Conseil de Paris de mars 2021 et juillet 2021

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adoption en mars 2021 des nouvelles grilles de redevances et de prestations associées aux tournages, il est nécessaire de prendre en compte la spécificité de tournages se déroulant le même jour dans plusieurs sites d'une même mairie d'arrondissement (Grille de redevance dans les mairies d'arrondissement), l'intégration de la TVA pour certaines prestations de la DPE (Grille de prestations DPE) et l'ajustement de prestations en matière d'assainissement et d'éclairage.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris